



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 avril 2026

Délibération n°2026049

Date de convocation : 14/04/2026

Membres en exercice : 29

Votants : 29

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le :

A. HOSDEZ



L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean-Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Audrey JULLIEN, Benjamin VALERIAN, Sabine BONVIN, Xavier MOUREAU, Sabine COURRIEU, Cyril FLOURET, Anne-Marie PONS, Jean-Paul TESTUT, Coralie GOUMARRE, Françoise PEZZOLI, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Emilie ABEILLE, Julie, Sébastien HUARD, Catherine DELGADO, Gabin GIRARD, Mélanie ROUX, Julien LENZI, Mélanie GROH, Alain CHAZOT, Benoit VALENZUELA, Cédric MAURIN.

Excusés :

Adrien HOSDEZ pouvoir à Nicolas PAGET
Jérôme DEMOTIER pouvoir à Xavier MOUREAU
Marc GELEDAN pouvoir à Jean-Pierre FENOUIL
Christiane PICARD pouvoir à Sabine BONVIN
Julie BRAIL pouvoir à Alexandra CAMBON

Absents : Néant

Secrétaire de Séance : Alexandra CAMBON

**BUDGET / VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR
L'EXERCICE 2026**

L'état fiscal 1259 communiqué par les Services de l'Etat permet de connaître le produit attendu des taxes locales à taux égaux par rapport à 2025.

Considérant que le Budget peut s'équilibrer sans augmentation de la fiscalité, Monsieur le Maire propose donc de procéder au maintien du taux des impôts locaux.

Monsieur le Maire propose les taux de taxes locales suivants pour l'année 2026 :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 42.53%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 84.40%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12.05%

Vu les articles 1639 et 1636 B sexies à 1636B decies du Code général des Impôts ;

Vu l'articles L1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'état fiscal 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2026 ;

Considérant que le Budget peut s'équilibrer sans augmentation de la fiscalité, Monsieur le Maire propose donc de procéder au maintien du taux des impôts locaux.

Le conseil municipal ayant oui l'exposé du 1er Adjoint en charge des finances et après en avoir délibéré à l'unanimité :

Délibération 2026049

Page 1 sur 4

REÇU EN PREFECTURE

le 05/05/2026

Application agréée E-Isequalte.com


99_DE-034-218400398-20260428-DCH2026_049

- **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :
 - o **Foncier Bâti** : 42.53%
 - o **Foncier Non Bâti** : 84,40 %
 - o **TH sur les résidences secondaires** : 12.05%
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON



Le Maire
Nicolas PAGET



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.

N° 1259 COM (1)
TAUX
 FDL
 2026

COMMUNE : 039 COURTHEZON
 ARRONDISSEMENT : 84 AVIGNON
 FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE MONTEUX

II – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026
ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PREVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2025 2	Taux plisfonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	8 399 326	42,53	99,48	8 579 000	3 649 649		
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	567 983	84,40	136,65	572 000	482 768		
Taxe d'habitation (TH)	504 459	12,05	50,90	462 500	54 526		
Contribution foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	>>>	>>>	>>>	Total	4 185 943		
Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.							
Taxes	Bases d'imposition effectives 2025		Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)	
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	8 399 326			8 579 000	3 649 649		
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	567 983			572 000	482 768		
Taxe d'habitation (TH)	504 459			462 500	54 526		
Contribution foncière des entreprises (CFE)	>>>			>>>	>>>		
Calcul du coefficient de variation proportionnelle							
	6	(5 décimales)	9	10	Total des produits attendus		
Produit total soustrait	4 185 943				Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : <input type="checkbox"/>		
Produit total de référence (total colonne 5)					Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plisfond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.		

III – RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTES EN 2026

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatoires	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
0				376 412	0	0	41 481	419 893

IV – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PREVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 7)	419 893
Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	
Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026	

Le 05 MARS 2026
 Pour la Direction des Finances Publiques,
 MICHEL LAFITTE

Feuillelet à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

REÇU EN PREFECTURE
 le 05/05/2026
 Application agréée E-legalite.com

